



Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 7 juillet 2022 à 10 heures

PRÉSENTS :

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte
Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte, représentant DLVA
Sandra FAURE, représentante DLVA
Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes aggro
Alain DELSAUX, représentant du Département ;
Eric DOUCET, Directeur général
Christine JOLY, Directrice administrative
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Boris PAUL, professeur
Roland RUZAFI, Directeur adjoint des établissements et services culturels du Conseil
départemental
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA

EXCUSES :

Claude FIAERT, 2^{ème} Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A
Isabelle MORINEAUD, membre du syndicat mixte, représentante du Département
Pierre CATILLON, membre du syndicat mixte, représentant du Département

Ordre du jour

Questions soumises au vote :

Procès-verbaux du 7 mars 2022

Rapport R-2022-09 Réorganisation de la direction du conservatoire.
Adaptation du tableau des cadres d'emplois

Rapport R-2022-10 Modernisation du recouvrement des produits par la mise en place du
service de paiement en ligne et mise en place du paiement par carte bancaire auprès des
régies de recettes.

Pour information :

Communication C-2022-03 - Commission de sécurité du 23/05/2022. Bâtiment de Digne les Bains

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 10 heures.

En préambule, la Présidente rappelle les difficultés liées à la pandémie rencontrées par le conservatoire aussi bien au niveau des équipes pédagogique et administrative qu'au niveau de la diminution des inscriptions.

Elle indique également sa volonté de mettre en œuvre une charte de la communication avec un nouveau logo réalisé avec le soutien du service communication du Département. Elle indique également que le rapport concernant les indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-présidents est retiré de l'ordre du jour et reporté à un comité ultérieur. Elle souhaite avoir un peu plus de recul sur l'évolution de la masse salariale en fonction de l'augmentation du point d'indice décidé au 1/07/2022.

Procès-verbaux du 7 mars 2022

La Présidente soumet au vote les procès-verbaux.

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2022-09 Réorganisation de la direction du conservatoire. Adaptation du tableau des cadres d'emplois

La réorganisation de la direction ainsi que le tableau des cadres d'emplois sont présentés.

Le remplacement du directeur général suite à son départ à la retraite à compter du 1/01/2023 ne fera pas appel à un recrutement extérieur afin de respecter les orientations financières décidées. Il est proposé une réorganisation interne de la façon suivante :

- Le directeur adjoint actuel prendra les fonctions de directeur général ;
- Le professeur de guitare prendra les fonctions de directeur adjoint tout en conservant une partie d'enseignement ;

Eric DOUCET précise que le directeur adjoint et lui-même consacre une part importante à l'enseignement (basson et piano jazz) et aux orchestres à l'école.

Du fait de la réorganisation proposée, il est nécessaire de déléguer la gestion et la participation aux orchestres à des enseignants.

Du fait du retrait du professeur de guitare sur une partie de son enseignement et plus particulièrement la direction des orchestres, il est nécessaire de le remplacer.

Deux enseignants sont favorables à la reprise de ces activités :

L'enseignant de saxophone actuellement à 14 heures et qui passerait à temps complet ;
L'enseignante de flûte traversière actuellement à 17h30 qui passerait temps complet.

Cette réorganisation interne permettrait une diminution de la masse salariale de 61 775 €.

Eric DOUCET indique que deux enseignants ont réussi l'examen d'AEA principal de 1ère classe. Il est proposé de les nommer.

La Présidente soumet au vote la réorganisation de la direction et le tableau des cadres d'emplois.

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2022-10 -Modernisation du recouvrement des produits par la mise en place du service de paiement en ligne et mise en place du paiement par carte bancaire auprès des régies de recettes

Le dispositif est présenté.

La Présidente indique que ce dispositif permettra plus de souplesse et de sécurité pour l'encaissement des droits d'inscriptions.

Yves CLAUDET indique que ce dispositif est déployé progressivement sur les régies de recettes de DLVA. C'est une garantie de paiement.

Christine JOLY précise que le règlement en trois versements sera maintenu. D'autre part, les transactions par carte représentent un coût pour le conservatoire mais aussi la location des terminaux de paiement. A ceci s'ajoutera le coût du prestataire informatique pour l'installation de Payfip sur le site internet.

La Présidente soumet au vote la mise en oeuvre du nouveau dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Communication C-2022-03 - Commission de sécurité du 23/05/2022
Bâtiment de Digne les Bains

La Présidente indique que la commission de sécurité a rendu un avis défavorable sur la poursuite de l'activité d'enseignement dans le bâtiment qui présente une non application des normes en matière d'incendie pour la montée d'escalier et des risques liés à la stabilité des planchers de la partie ancienne du bâtiment. Le bâtiment très ancien appartient à la commune de Digne les Bains. Afin de pouvoir rester dans le bâtiment, il était nécessaire de prendre des dispositions très rapidement. Une réunion s'est ensuite tenue en Mairie avec les représentants de la Commune et de Provence Alpes aggro afin de mettre en place des mesures d'urgence. Un diagnostic de la structure des planchers de la partie ancienne du bâtiment a été décidé. Les conclusions de diagnostic font ressortir que les planchers sont en relativement bon état structurel. Il a été préconisé d'alléger le poids sur les planchers, ce qui a été fait par le déménagement de deux pianos. La salle de batterie au dernier étage a été condamnée.

La Présidente précise que depuis des années l'encloisonnement par des portes coupe-feu à chaque étage de la montée d'escaliers avait été préconisé par la commission de sécurité. Afin de pouvoir terminer l'année scolaire, les préconisations immédiates ont été réalisées.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le **18 OCT. 2022**

ID : 004-250400868-20221017-7072022-AU

Besoin
Levraut

Provence Alpes agglo a pris des engagements sur la réalisation des travaux d'encloisonnement fin août si l'entreprise est disponible sinon aux vacances de Toussaint. D'une manière générale, la Présidente fait part des problématiques réglementaires du bâtiment en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'impossibilité d'isolation du bâtiment, le manque de place, le stationnement dangereux devant le conservatoire.

Benoît PAILLARD ajoute qu'il n'y a pas de salle de diffusion et que les petites auditions d'élèves doivent se faire à l'extérieur.


La Présidente informe que la Présidente du Conseil départemental se rendra dans les locaux du conservatoire de Digne les Bains le 13 juillet prochain pour faire connaissance avec l'équipe de direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la réunion du comité syndical.

La Présidente du syndicat mixte,
Laurie SARDELLA.





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés 



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SYND MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTE
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	7072022
Objet :	PV du 7 juillet 2022
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2022-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	004-250400868-20221017-7072022-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 004-250400868-20221017-7072022-AU-1-1_0.xml	text/xml	836 o
Document principal (Autre document) Nom original : PV 7-07-2022.pdf Nom métier : 99_AU-004-250400868-20221017-7072022-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	1.4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 octobre 2022 à 11h13min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 octobre 2022 à 11h13min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 octobre 2022 à 11h14min00s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 octobre 2022 à 11h14min11s	Reçu par le MI le 2022-10-18